



Akademien der Wissenschaften Schweiz
Académies suisses des sciences
Accademie svizzere delle scienze
Academias svizras da las ciencias
Swiss Academies of Arts and Sciences

Conseil scientifique dans le champ politique

**Recommandations des Académies suisses des sciences
à l'intention des scientifiques**



Impressum

Editeur

Académies suisses des sciences
Hirschengraben 11, Case postale 8160, 3001 Berne
Tél. 031 313 14 40, Fax 031 313 14 50
www.academies-suisse.ch
info@akademien-schweiz.ch
© 2011

Traduction

Jean-Michel Stoessel, Riehen

Mise en page

Roman Tschudin, Bâle

Impression

Rub Graf-Lehmann AG, Berne

Images

© td-net; SATW

Tirage

1200

Conseil scientifique dans le champ politique

**Recommandations des Académies suisses des sciences
à l'intention des scientifiques**

Contexte

Qu'il soit question des plantes génétiquement modifiées, du changement climatique ou de la violence des jeunes, l'expertise fournie par les scientifiques constitue une base importante des décisions politiques. Les politiciens dépendent d'informations scientifiquement fondées pour décider. L'utilité de l'expertise est d'autant plus grande qu'elle provient de chercheurs et d'institutions de bonne réputation. Cela est particulièrement vrai lorsque l'expertise porte sur des domaines politiquement sensibles. Protéger la réputation des scientifiques exerçant le rôle de conseillers dans le champ politique est par conséquent impératif. Les présentes recommandations définissent les principes à respecter en matière de conseil politique.

La politique suisse a besoin de s'appuyer sur des faits scientifiquement établis

Le conseil scientifique revêt une grande importance dans le système politique suisse. On pense ici aux procédures de consultation, aux commissions d'experts, aux commissions extraparlimentaires, ainsi qu'aux missions et mandats confiés aux scientifiques par les instances politiques et administratives.

Par conseil scientifique dans le champ politique, on entend l'élaboration, la présentation ou l'explication de bases scientifiques, au profit de l'ensemble du processus politique et, en particulier, de la décision politique.

Un certain nombre de problèmes sont apparus avec cette demande croissante de conseil scientifique dans le champ politique (p.ex. transparence insuffisante, manque d'indépendance). Si la plupart de ces problèmes ne sont pas complètement nouveaux, leur importance s'est accrue, d'une part parce que les questions traitées sont d'une complexité croissante et, d'autre part, parce qu'une transparence de plus en plus grande est exigée dans la décision politique. Ces zones de tensions entre science et politique sont pernicieuses lorsque des connaissances récentes sont reprises et diffusées dans le débat politique, surtout si les connaissances ne répondent pas à une commande politique et dépendent principalement de la crédibilité de la recherche.

La science doit rester crédible

Cette situation a incité les Académies suisses des sciences à mener une réflexion sur le rôle des experts en matière de conseil dans le champ po-

litique. Des réflexions semblables ont été également engagées ailleurs, par exemple en Grande-Bretagne dans le cadre du concept de l'« evidence-based policy » ou encore avec la l'Académie brandebourgeoise des sciences de Berlin qui a publié les « Leitlinien Politikberatung » (Directives relatives au conseil politique) au printemps 2008.

En Suisse, des efforts comparables ont été entrepris dans le domaine de l'évaluation, par exemple par la Société suisse d'évaluation (SEVAL). De même, des « Directives sur l'assurance qualité dans les activités de recherche » ont été élaborées par l'administration fédérale.

L'objectif principal des recommandations ci-dessous est, d'une part, de garantir la qualité de l'expertise scientifique et, d'autre part, de contribuer à défendre et à renforcer la crédibilité des chercheurs lorsque les représentants du monde politique leur demandent conseil, à savoir une situation de plus en plus fréquente.

Les conseillers du champ politique doivent respecter des conditions-cadres

Le présent document formule des recommandations qui s'adressent tant aux chercheurs qu'aux institutions scientifiques, et qui devraient être respectées lors de la réalisation d'un mandat. Délibérément, ces recommandations ne s'adressent pas aux acteurs politiques et administratifs. Mais ces derniers sont encouragés à s'y conformer spontanément lorsqu'ils sollicitent une expertise scientifique.

Avec ces recommandations, les Académies suisses des sciences souhaitent participer aux efforts visant une qualité élevée du conseil scientifique dans le champ politique, et c'est pourquoi elles les diffuseront auprès des milieux scientifiques, ainsi qu'auprès des demandeurs et des bénéficiaires de conseils scientifiques. Ces recommandations encourageront également les débats menés sur l'importance des connaissances scientifiques et la conduite à adopter face à ces dernières.

Recommandations

Préciser le contexte du conseil scientifique

Avant d'envisager un quelconque conseil (répondant à un mandat ou émanant d'une initiative propre), son contexte devrait être précisé. Il faut notamment examiner les points suivants :

- L'objectif du conseil est-il clairement décrit ?
- L'expert dispose-t-il des compétences nécessaires pour s'exprimer sur le thème concerné par le conseil ?
- Existe-t-il des conflits d'intérêts potentiels ?
- Quels sont les critères de sélection des experts ?
- Y-a-t-il des raisons d'associer d'autres experts scientifiques ?
- Existe-t-il, pour un mandat, des directives ou des recommandations qui doivent être respectées ?
- Le mandat est-il réalisable ?

Les résultats de cette évaluation doivent être consignés de manière adéquate.

Garantir la qualité

Le conseil politique respecte les standards scientifiques habituels, c'est-à-dire qu'il distingue l'exposé des faits et leur interprétation. Il mentionne explicitement les modèles et les observations qui sont l'objet de controverse. En outre, il renseigne quant à la validité des affirmations avancées et les implications qui en découlent.

De manière idéale et lorsqu'il s'effectue sous forme écrite, le conseil scientifique à l'usage de la décision politique est soumis à un contrôle par des experts, conformément aux pratiques de la discipline ou du domaine concernés. Une telle révision devrait être convenue dès la prise en charge du mandat.

Communiquer de manière compréhensible

Le conseil politique se doit d'être clair et compréhensible. Cet effort ne doit toutefois pas s'exercer au détriment de la validité scientifique. Les simplifications qui se révèlent nécessaires doivent être documentées. Il faut veiller en particulier à ce que les affirmations puissent être comprises.

Garantir l'indépendance

Dans l'idéal, le conseil politique est réalisé de manière indépendante, c'est-à-dire que les participants à la réalisation et à l'énoncé de l'expertise n'ont aucun intérêt personnel ou financier associé à l'issue du processus politique de décision.

Les experts chargés du conseil déclarent les intérêts auxquels ils sont liés, ainsi que toute autre circonstance susceptible de conduire à des conflits d'intérêts. Ces indications peuvent être consultées sur demande.

Instaurer la transparence

Le travail du conseil ainsi que la validité et les limites de l'expertise fournie doivent être clairs et compréhensibles. Les affirmations avancées, les conclusions ainsi que les incertitudes et les limites impliquées doivent être documentées et exposées en totalité. Les sources utilisées sont systématiquement mentionnées et doivent être accessibles.

Faciliter l'accès

Les experts devraient faire en sorte que les documents écrits relatifs au conseil politique soient accessibles au public – au moins après la réalisation du conseil – et ce, dans la mesure où le processus politique concerné n'exige pas la confidentialité. Le déroulement de l'expertise est documenté et les personnes intéressées doivent pouvoir en prendre connaissance.

Impliquer des groupes d'experts au lieu d'individus isolés

En cas de problématique complexe ou scientifiquement controversée, il est préférable d'éviter qu'un expert isolé ne fournisse l'expertise. Si la mission d'expertise est prise en charge par une commission, les critères réglant la composition de cette dernière doivent être clairs.

Les discussions conduites au sein des groupes d'experts devraient être confidentielles. Les mandats politiques ne devraient obtenir que la conclusion commune. Les experts devraient discuter au préalable de leurs divergences dans le cadre de rencontres scientifiques, puis convenir de la manière d'informer les politiciens et le public sur les incertitudes qui subsistent.

Assurer la transparence des initiatives

Si, en général, le conseil scientifique répond à une demande des politiques, il peut arriver qu'il relève de l'initiative des chercheurs. En ce cas également, les éventuels conflits d'intérêts doivent être clairement déclarés.

Indications pour l'élaboration de recommandations « Conseil scientifique dans le champ politique »

Situation initiale

L'Académie brandebourgeoise des sciences de Berlin a publié en 2008 des « Directives relatives au conseil politique » comprenant un catalogue détaillé de recommandations pour la bonne pratique du conseil scientifique dans le champ politique.

Fin 2008, le comité de direction des Académies suisses des sciences avait demandé à quelques experts externes d'évaluer l'opportunité de concevoir un document analogue pour la Suisse. Tous les experts consultés avaient alors approuvé l'élaboration de directives relatives au conseil politique; celles-ci devraient toutefois s'adresser en priorité aux chercheurs et, dans une première phase, être élaborées au sein resp. pour les Académies suisses des sciences.

Mandat

Sur la base de ces réponses, le comité de direction des Académies des sciences avait chargé l'Académie suisse des sciences médicales de constituer un groupe de travail début 2009, avec 1 à 2 représentants de chaque académie, dans le but d'élaborer un projet de « Directives relatives au conseil politique ».

Composition du groupe de travail et procédures

Les personnalités suivantes ont fait partie du groupe de travail:

- Prof. Dr méd. Fred Paccaud, Université de Lausanne, Président
- Prof. Dr méd. Ursula Ackermann-Liebrich, Université de Bâle
- Dr méd. Hermann Amstad, ASSM, Bâle
- Prof. Dr rer. soc. Andreas Ladner, IDHEAP Lausanne
- Dr phil. nat. Stephan Nussbaum, SCNAT, Berne
- Prof. Dr rer. soc. Fritz Sager, Université de Berne
- Prof. Dr rer. pol. Nils Soguel, IDHEAP Lausanne
- Prof. Dr phil. Ulrich Suter, ETH Zurich
- Prof. Dr iur. Felix Uhlmann, Université de Zurich

Au cours de trois séances, de septembre 2009 à mars 2010, le groupe de travail a rédigé une première version des recommandations.

Après une large consultation (voir ci-dessous), les réponses ont été examinées lors d'une quatrième et dernière rencontre en août 2010 et la version définitive des recommandations a été rédigée.

Assurance qualité

Au printemps 2010, les recommandations ont été soumises à une large consultation auprès des institutions et personnalités suivantes:

Institutions « publiques » de conseil scientifique dans le champ politique:

- Universités
- Ecoles polytechniques fédérales (y inclus EAWAG, EMPA, PSI)
- Ecoles supérieures
- Fonds National Suisse
- Académies (y inclus TA-SWISS)
- IDHEAP
- Conseil suisse de la science et de la technologie
- CRUS

Institutions « privées » de conseil scientifique dans le champ politique:

- Avenir Suisse
- Schweiz. Gesellschaft für praktische Sozialforschung, GfS
- ecopolitics

Administration:

- Office fédéral de l'Environnement
- Office fédéral de la Santé publique
- Office fédéral du développement territorial
- Office fédéral de l'énergie
- Office fédéral de l'agriculture
- DDC
- Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
- Conférence des gouvernements cantonaux CdC

Plus de 20 réponses sont parvenues. L'élaboration de recommandations pour le conseil scientifique dans le champs politique a été saluée en grande majorité et le projet considéré comme excellent et efficace.

Le comité de direction des Académies suisses des sciences a discuté et approuvé les présentes recommandations lors de sa séance du 13 décembre 2010.

Académies suisses des sciences: La science au service de la société

Les Académies suisses des sciences regroupent les quatre Académies scientifiques suisses : Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, Académie suisse des sciences médicales ASSM, Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH et Académie suisse des sciences techniques ASST, ainsi que le centre de compétence TA-SWISS et d'autres réseaux scientifiques.

Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à un niveau régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique dans leur domaine respectif mais aussi de façon interdisciplinaire, indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Le réseau s'y rattachant est largement soutenu et s'engage à l'excellence scientifique. Elles consultent la politique et la société sur les questions scientifiques importantes pour la société.

www.academies-suisse.ch

